Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20261112-88_2026_11_12_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 12 NOVEMBRE 2026

Le 12 novembre 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la Mairie du Mené sur convocation en date du 6 novembre 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (33) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, Schmittag Emmanuelle, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (2) : JAFFROT Eric ayant donné pouvoir à LABBE Jean-Luc, GANNAT Marie-Hélène ayant donné pouvoir à OLIVROT Mélanie.

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

N° délibération

88-2026 11 12

Monsieur Cyril Conan est désigné secrétaire de séance.

Objet : Renouvellement convention relative à la fourniture d'eau à la société Kermené

OBJET : Renouvellement convention relative à la fourniture d'eau à la société Kermené

Monsieur le Maire présente le projet de renouvellement de la convention relative à la fourniture d'eau potable à la société Kermené qui stipule les engagements réciproques des parties afin de fournir et de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de l'unité de production Kermené.

Le Conseil Municipal donne son accord et pouvoir au Maire pour la signer.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	33
Pouvoirs	2
Pour	35
Contre	
Abstention	

Pour extrait conforme

Le Mené, le 16 novembre 2026

Gérard DABOUDET,
Maire

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cyril CONAN
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 18/11/2026
- et de sa publication le 16/11/2026

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE